

Service Client **Kyrnolia**

Choisissez votre solution de paiement

4 solutions de paiement
modifiables quand vous
le souhaitez.



Clairement à votre service !

KYRNOLIA

Solutions de paiement : choisissez celle qui vous convient le mieux.



Veolia Eau vous propose, quand cela est possible, un choix de solutions. Ainsi, pour le paiement de votre facture d'eau, choisissez parmi 4 solutions de paiement que vous pouvez modifier à tout moment.



Par prélèvement bancaire

C'est le moyen le plus simple et le plus sûr pour payer vos factures. Le Service Client vous envoie votre facture 15 jours avant la date de prélèvement. Vous avez ainsi le temps de contrôler votre facture et de nous contacter en cas de problème.

Le Service Client vous propose également la mensualisation. Une solution simple pour gérer votre budget.



Par carte bancaire en ligne

Le site internet du Service Client de Kyrnolia est sécurisé, il vous permet de payer vos factures. Pour vous apporter encore plus de facilité, Kyrnolia a créé une application mobile qui vous permet, elle aussi, de payer par carte bancaire.



Par TIP – Titre Interbancaire de Paiement

Détachez le TIP en bas de votre facture, datez-le, signez-le et adressez-le nous en utilisant l'enveloppe jointe à votre facture. N'oubliez pas lors du premier paiement d'accompagner votre TIP de vos coordonnées bancaires au format de votre choix (IBAN / BIC ou RIB).



Par chèque

Adressez-nous votre chèque accompagné du TIP imprimé en bas de votre facture d'eau.

Le paiement en espèces est possible à La Poste. N'oubliez pas de vous munir de votre facture avant de vous rendre au bureau de poste de votre choix.



Téléchargez l'application « Kyrnolia » directement sur **Apple Store** ou **Android Play Store**.



Pour en savoir plus :
www.kyrnolia.fr
le site du Service Client
de Kyrnolia.

Service Client **Kyrnolia** *Clairement à votre service !*

Retrouvez sur le site du Service Client de Kyrnolia tous les conseils et toutes les informations concernant :

- votre abonnement,
- la gestion de votre compte,
- le règlement de vos factures,
- la qualité de votre eau.

www.kyrnolia.fr